

Elections municipales et communautaires mars 2014.

QUESTIONNAIRE AUX CANDIDATS.

Par courrier du 3 mars, nous avons soumis aux candidats à l'attention des têtes de liste, le questionnaire dont le projet vous avait été adressé (que vous trouverez pour mémoire sur notre site Internet).

Nous leur proposons de donner à ce questionnaire une double réponse :

- de la part de celui qui sera officiellement tête de liste pour l'ensemble des candidats au titre de la liste pour l'ensemble des candidats au titre du mandat municipal,
- de la part de celui ou de celle qui sera tête de liste représentant les candidats sollicitant en outre un mandat de conseiller membre du Conseil communautaire Côte de Penthievre, puisqu'ils sont invités à apporter des réponses complémentaires au titre de ce mandat spécifique.

Ni le candidat Jean-Yves LEBAS, tête de la liste *Agir ensemble pour Pléneuf – Val-André – Dahouët*, ni le candidat Hakim HOCINE, tête de la liste *Pour Pléneuf-Val-André : un autre avenir* n'ont donné de réponse au nom de ces listes pour les candidats sollicitant en outre un mandat communautaire.

Faut-il en conclure que l'un et l'autre sont aussi têtes de liste pour les candidats au mandat communautaire ?

Tant pour une liste que pour l'autre, les tracts publiés à ce jour ne font aucune mention des candidats au mandat communautaire.

Le candidat Jean-Yves LEBAS a apporté la réponse globale ci-après au questionnaire :

Elections municipales mars 2014

Réponse de Jean-Yves LEBAS au questionnaire AVA

....

Je vous précise à nouveau que votre association a été (1) et sera associée, dans le cadre règlementaire, aux travaux du conseil municipal. Je m'efforce toujours d'être un maire républicain respectueux de la loi, et d'en appliquer les textes.

De manière plus générale, en lisant vos écrits je constate que lorsque les décisions se prennent ailleurs que dans notre commune vous trouvez que c'est mieux : pays de Saint- Briec, SCOT, communauté de commune... Si je sais occuper la place qui m'est accordée dans ces structures, je reste et je resterai le maire de Pléneuf-Val-André, élu et mandaté par nos administrés pour représenter et défendre les intérêts de notre ville. Cela dit, au sein de ces structures de décisions et de concertation, je sais, au nom de notre majorité, travailler dans le sens communautaire.

Par rapport à vos questions, je suis, nous sommes réservés sur un PLUi . Cependant, des équipements structurants et lourds financièrement trouveront notre compréhension pour des réalisations d'intérêt communautaire rentrant dans le cadre d'un aménagement harmonieux du territoire : piscine, salle de spectacles, équipements touristiques...

Quant à la politique de l'habitat nous serons toujours attentifs à la qualité des réalisations à vocations sociales ainsi qu'à leur situation géographique qui favoriseront une intégration plus facile de ces logements et de leurs occupants. Le lotissement du clos Robin en est le meilleur exemple.

Nous resterons attentifs à des aménagements tels les liaisons douces (exemple de la caderie-Dahouët, rond- point du cloître-ville Nihon), voies vertes et pistes cyclables. Mais avez-vous remarqué la largeur des voies communales, de leurs trottoirs ainsi que la topographie de notre territoire ?

Nous sommes très attachés à rechercher des réponses constructives à toutes les demandes que nous recevons, qu'elles émanent de groupes constitués tels les associations ou de particuliers. La mise en place du service de proximité avec un agent affecté à cette responsabilité en est, là aussi, le meilleur exemple. Les élus de la majorité ont toujours été présents dans leurs permanences pour pouvoir répondre à toutes les demandes et rencontres. C'est pour moi une base sérieuse et efficace pour être à l'écoute de nos administrés.

.....

(1) – Ce courrier est précédé d'un premier alinéa, reproduit ci-après pour information, qui concerne un article du n° 48 de *La Lettre de l'AVA*.

Cette protestation du maire en exercice, à laquelle nous joindrons la liste des réunions et ateliers à laquelle il se réfère, telle qu'il voudra bien nous la communiquer, seront publiés dans le n° 50 (mars/avril) de *La Lettre*

Je tiens d'abord à rétablir la vérité. Page 6 de votre dernier document vous écrivez « l'A.V.A n'a jamais été appelée à participer à ces travaux au titre de la concertation expressément prévue par la loi ». Je tiens à la disposition de nos administrés la liste des réunions et ateliers auxquels vous avez été conviés, ainsi que les feuilles de présence à ces réunions (PADD, DOO, PLU...).